

Compte rendu – Session de travail du mardi 4 février 2025

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 4 février 2025 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay.

Est absente : Mme Maryse Bellemare.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 21 janvier 2025

Sujet	<p>M. Jean Lamarche présente aux membres du conseil municipal et de l'administration un étudiant de deuxième cycle universitaire en politique qui effectuera un stage au cabinet du maire jusqu'en avril.</p> <p>Des informations sont données sur les menaces d'imposition de tarifs de 25 % par le gouvernement américain sur des produits canadiens. L'analyse est commencée, et, comme durant la pandémie de COVID-19, les enjeux liés à ces éventuels tarifs seront gérés par le bras économique de la Ville, Innovation et Développement économique Trois-Rivières. La Ville ne peut se substituer au gouvernement dans ce dossier et doit s'en tenir à sa politique et ses règlements en matière d'approvisionnement qui sont conformes à la <i>Loi sur les cités et villes</i>. De plus, le Canada a ratifié des ententes de libre-échange qui doivent être respectées. De fait, le Canada a déposé une plainte contre les États-Unis à l'Organisation mondiale du commerce pour non-respect d'une entente légale. En raison de ces accords commerciaux internationaux, des balises ont été fixées quant aux seuils de lancement des appels d'offres. La Ville doit donc s'y conformer. Comme pendant la pandémie, des programmes d'aide aux entreprises devraient être mis en place. On signale que le règlement d'approvisionnement de la Ville est clair, la détermination et le choix des fournisseurs de la Ville appartiennent à l'administration et non pas au politique. On invite les membres du conseil municipal à la prudence et à ne pas faire d'ingérence dans ce dossier. Parallèlement, la fermeture des entrepôts québécois d'Amazon est un enjeu distinct, un enjeu de relations de travail différent des décrets présidentiels américains. Des précisions sont ensuite données sur la gestion des impacts de ces éventuels tarifs sur les services publics. Le processus mis en place pendant la pandémie est de nouveau utilisé afin de sécuriser certains biens pour la Ville. Les contrats conclus avec les États-Unis sont peu nombreux (neuf contrats en 2024, dont trois contrats pour des licences de logiciels) et représentent une infime partie des achats effectués par la Ville. Les contrats pour les camions d'incendie qui proviennent des États-Unis ne seraient pas assujettis aux tarifs de 25 % puisqu'ils ont des codes liés à la sécurité publique. Quant aux achats faits sur la plateforme Amazon, un projet de politique d'approvisionnement responsable a été présenté à la commission Assurer une saine gestion de l'organisation (CASGO). Ces achats seront réduits au minimum, seront centralisés à la Direction de l'approvisionnement et ne pourront être faits avec des cartes d'achat. Il n'est pas recommandé de bannir totalement les achats Amazon puisqu'à l'occasion, certains articles nichés ne peuvent être achetés ailleurs. Le projet de politique d'approvisionnement responsable devrait être discuté de nouveau à une réunion de la CASGO puisque la situation a évolué depuis la présentation faite en janvier.</p> <p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail du 21 janvier 2025.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 4, 5, 8, 10, 16, 19, 22, 27, 34, 35, 36, 37, 40, 44 et 53 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au **point 1**, M. Richard W. Dober demande des explications sur certaines modifications réglementaires. Selon lui, les modifications n° 23 et suivantes pourraient avoir des répercussions sur la tranquillité de la rivière. On répond qu'une erreur administrative s'est glissée à la refonte du règlement, cette activité a été retirée et est maintenant ramenée. Il demande si la modification n° 15 a un lien avec le litige avec les condos à Trois-Rivières sur Saint-Laurent. Il y avait un dédoublement entre le règlement d'urbanisme et celui sur la gestion des matières résiduelles. Dorénavant, seul le règlement sur la gestion des matières résiduelles s'appliquera. M. Dober demande sur quel lot se situe la modification n° 4. La modification concerne l'interprétation, une précision et une définition. M. Dany Carpentier demande si ces modifications ont été présentées au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire (CGAT). Elles ont été présentées au comité consultatif d'urbanisme. M. Carpentier demande ensuite des précisions sur la modification n° 17 visant à autoriser l'abattage d'arbres sans avoir obtenu l'avis d'un spécialiste. La modification concerne des cas précis afin d'avoir une certaine latitude en vue d'un projet. M^e François Bélisle indique que les propriétaires de terrains vagues peuvent couper des arbres alors qu'une ou un propriétaire d'une résidence peut recevoir une amende si elle ou s'il coupe un arbre sans permis. Il s'agit ici d'un usage sans bâtiment principal, par exemple dans le cas d'une sablière. M. Pierre-Luc Fortin se questionne sur les matériaux prohibés à la modification n° 9. Il s'agit d'un ajustement pour les matériaux qui ne sont pas écoénergétiques. Mme Pascale Alberne-Lahaie demande des précisions sur la modification n° 6. La Ville se donne le droit d'exiger des frais de parcs au moyen de la demande de permis de construction pour les logements.

Au **point 4**, M. Pierre-Luc Fortin revient sur le point discuté à la dernière session de travail et demande ce qui justifie l'augmentation de la subvention. La subvention était insuffisante pour susciter l'achat et correspond à la hausse de la valeur des propriétés. Il s'agit de plus d'une recommandation du comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire (CGAT). Le chantier de la diversification des revenus permettra d'étudier les programmes de la Ville et de revenir avec d'autres possibilités. Aujourd'hui, la recommandation du CGAT est mise de l'avant en attendant que d'autres possibilités soient présentées. M. Fortin revient sur l'objectif soulevé il y a deux semaines, soit d'aider les propriétaires occupants. Il demande si la Ville est prête à appliquer cette subvention ailleurs sur son territoire puisqu'il s'agit de gestion des deniers publics et si, avec les mêmes moyens, il est possible d'avoir un meilleur objectif. Mme Sabrina Roy répond que la subvention est en lien avec le plan directeur du Bas-du-Cap. Elle ajoute que souvent, les gens qui achètent une maison libèrent un appartement qui devient ainsi vacant. M. Dany Carpentier explique que 2025 est une période d'ajustement puisqu'il devenait gênant d'offrir une subvention de 7 000 \$ alors que le prix des propriétés a augmenté. M^e François Bélisle ajoute que la Ville applique le programme de subvention parce qu'il a été prévu au budget. Les membres du conseil municipal et de l'administration discutent ensuite d'un programme qui sera présenté en avril et des critères à satisfaire pour obtenir la subvention.

Au **point 5**, M. Richard W. Dober indique qu'il croyait que les tarifs pour la contestation du rôle d'évaluation foncière seraient modifiés. On explique que la Ville applique les tarifs prévus par le règlement provincial et que le point à l'ordre du jour porte sur le retrait d'un mode de paiement. Pour modifier les tarifs demandés pour la contestation du rôle d'évaluation foncière, une fiche doit être préparée afin que le sujet soit discuté en comité. M. Pierre-Luc Fortin souligne que pour que les nouveaux tarifs s'appliquent au rôle actuel, il faut faire la modification maintenant, sinon il faudra attendre le dépôt du nouveau rôle dans trois ans.

Au **point 8**, M^e François Bélisle demande si la Ville a un plan de priorisation des mises à niveau des infrastructures sportives. Il aimerait qu'une présentation soit faite sur ce sujet. On répond qu'actuellement, il y a une gestion des actifs des infrastructures sportives et que la priorisation est faite selon les besoins de la population et des associations sportives, par exemple l'éclairage d'un terrain de baseball. Cette priorisation ne concerne pas la pratique libre, qui fait partie d'un autre programme. M^e Bélisle souhaite qu'une présentation de ces ordres de priorités soit faite dans le cadre des discussions du dernier PTI du conseil municipal actuel.

Au **point 10**, M. Pierre-Luc Fortin demande les raisons pour lesquelles le ministère s'est retiré de la convention. La question sera posée au sous-ministre. Il demande ensuite quelle est la source de financement de cette convention. La question sera donnée à huis clos. M. Fortin demande enfin si ces informations étaient disponibles au moment de la préparation du budget. Ce n'est pas le cas, les informations ont été reçues une fois le budget adopté. M. Dany Carpentier demande où en est le projet Trois-Rivières-Bécancour pour les travailleuses et travailleurs. C'est un dossier complexe puisqu'il est question de deux sociétés de transport ayant des territoires réservés. Le ministère des Transports et de la Mobilité durable étudie la possibilité de régulariser et de mutualiser des ressources.

Au **point 16**, Mme Sabrina Roy demande à discuter de ce sujet à huis clos.

Au **point 19**, on précise qu'il s'agit d'un dossier d'affichage en lien avec la langue française. D'autres dossiers semblables suivront.

Au **point 22**, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si le projet comprend du stationnement souterrain. Le stationnement est hors-sol. Mme Alberne-Lahaie demande si le stationnement souterrain fait partie des réflexions de la Ville par rapport à la densification et au transport actif. Le sujet fait partie des discussions, mais il ne faut pas oublier l'enjeu de l'abordabilité.

Au **point 27**, M. Richard W. Dober demande ce qui remplacera le garage démoli. Normalement, un projet de remplacement est exigé pour la délivrance d'un permis de démolition. Dans ce cas-ci, on demande au conseil municipal d'accepter la démolition et un engazonnement. Le terrain a fait l'objet d'une procédure de changement de zonage qui a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Au **point 34**, M. Pierre-Luc Fortin pose des questions sur les terrains et les plans. Le projet fait l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), et une entente a été conclue entre la Fabrique et le promoteur pour l'enjeu du stationnement. De plus, le zonage permet ce type de construction.

Au **point 35**, on souligne qu'il s'agit du refus d'un PIIA. Le **point 36** est une transaction dans la phase 1 du parc industriel. Le **point 37** est l'assujettissement au droit de préemption de quinze propriétés réservées à des fins de logement social. Au cours des prochains mois, d'autres immeubles deviendront assujettis au droit de préemption à d'autres fins municipales.

Au **point 40**, M. Luc Tremblay est mécontent que la valeur du contrat accordé soit beaucoup plus élevée que l'estimation de la Ville. On explique que l'estimation de base de la Ville était inférieure au coût de reconstruction. Dans certaines situations, publier un prix plus bas est une stratégie pour amener le marché vers le bas. M^e François Bélisle ne comprend pas qu'une partie de la subvention s'applique à l'aspect de la sécurité civile. Il ne croyait pas que le Centre de coordination des mesures d'urgence, qui vient de s'installer à Pointe-du-Lac, serait déplacé. Ce n'est pas le cas. Le pavillon des Seigneurs deviendra, au besoin, un centre d'hébergement d'urgence, ce qui explique la partie de la subvention liée à la sécurité civile.

Au **point 44**, M. Pierre-Luc Fortin demande si les efforts de compression ont été présentés au comité Animer et soutenir la communauté. Il s'agit plutôt d'une compensation pour la perte des deux semaines de gratuité durant les Jeux du Québec. Le dossier a été présenté à la commission Assurer une saine gestion de l'organisation en novembre 2024.

Au **point 53**, M. Pierre-Luc Fortin est en désaccord avec la formulation du rejet de la proposition de sa collègue, Mme Pascale Albernhe-Lahaie. La formulation sera retravaillée par la Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Mme Pascale Albernhe-Lahaie revient sur le **point 47** de l'ordre du jour de la séance publique du 21 janvier 2025 et demande une correction à la subvention pour l'achat de produits d'hygiène féminine durables et écoresponsables. Elle affirme que la subvention 2024 a été épuisée en six mois et que des centaines de demandes ont été rejetées par l'organisme qui gère cette subvention.

Les **points 11, 12 et 13** de l'ordre du jour font l'objet d'une assemblée de consultation avant la séance publique.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	Aucun tour de table n'est fait. Cependant, le président du comité Assurer la mobilité durable dans la Ville souligne l'apport des deux membres citoyennes et citoyens de ce comité.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points de l'administration publique

Sujet	<p>Dépôt du calendrier PTI / Frédéric Maurais</p> <p>Le calendrier du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2026 est présenté aux membres du conseil municipal, les étapes du processus allant du 13 janvier 2025 jusqu'à son adoption le 10 juin 2025. Des membres du conseil municipal souhaitent avoir du temps pour poser des questions, obtenir un portrait global de chacune des directions et bien comprendre les enjeux afin d'offrir de la prévisibilité à la population en ce dernier PTI du conseil municipal actuel. Il est alors proposé de remplacer la demi-journée de rencontre prévue le 14 mars 2025 par une journée complète, si toutes et tous les membres du conseil municipal sont présents. La proposition est acceptée.</p> <p>Cohérence stratégique, orientations sollicitées, varia / Direction générale</p> <p>Il y a deux semaines, le conseil municipal a retiré de l'ordre du jour le point sur le dézonage permettant la construction du projet d'Unitaînés. Le geste a été remarqué, et une autre ville a fait savoir qu'elle allait rencontrer la ministre pour obtenir le projet que Trois-Rivières n'a pas approuvé. Ce projet suscite la convoitise, et si Trois-Rivières ne l'accueille pas, une autre ville le fera. Il y a urgence de trouver un terrain, mais aucun des terrains de la Ville ne convient au projet d'Unitaînés. S'il faut acheter un terrain, les délais seront trop longs et les coûts trop élevés pour la Ville. Les besoins en logement sont grands, et le conseil municipal a adopté une politique d'habitation. M. Dany Carpentier souhaite que la question du parc Girard et de la conservation de la zone tampon soit réglée prochainement et annonce qu'il tiendra une consultation citoyenne le 25 février prochain pour prendre le pouls de la population au sujet de la conservation de la totalité de cette zone ou de la conservation de 88 % de la zone une fois la partie réservée au projet Unitaînés retirée. Il demande ensuite ce qui arrivera avec l'avis de motion publié. Il sera abrogé, car le projet n'ira pas de l'avant dans la mouture proposée dans l'avis de motion.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentation « Calendrier PTI 2026 ».	

Composition des comités

Sujet	Lors de la dernière session de travail, les membres du conseil municipal avaient décidé de trouver des propositions pour la formation des comités et de la commission pour la rencontre d'aujourd'hui. Si personne n'a de proposition, le statu quo sera conservé. Les propositions suivantes sont données : 1) propositions de présidence et de vice-présidence inscrites sur des Post-its et discussions, 2) maintien de la composition actuelle des comités et de la commission, 3) critères à considérer (représentativité, parité, etc.) pour orienter les choix et 4) même processus que l'an dernier. Les membres du conseil municipal discutent de vote secret, de vote à main levée, de répartition des tâches et de nombre de présidences et du fait que toutes et tous les membres du conseil municipal doivent voter. M. Dany Carpentier propose de préparer un formulaire Forms qui permettra aux élus et élues de choisir la façon de faire pour cette année.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	